

## **Compte-rendu de l'entretien du 6 avril 2017 d'une délégation du collectif « Non au supermarché du rectorat » avec Madame George Pau-Langevin, députée de la 15<sup>e</sup> circonscription de Paris, ancienne ministre**

Présents :

George Pau-Langevin, députée ; Jean-Frédéric Bourdeau, attaché parlementaire

Pour la délégation : Claire Dubois, représentant le Conseil de quartier Pelleport-Télégraphe-Saint-Fargeau-Fougères ;

Annie Neyret, présidente de l'association Surmelin-Saint-Fargeau-Environnement ;

Isabelle Corone et François Lurot, représentant l'association Carton Rouge

Mme Pau-Langevin informe la délégation qu'elle a rencontré quelques jours auparavant M. Christian Le Lann, président d'honneur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Paris, commerçant « historique » de la rue des Pyrénées. Christian Le Lann avait accompagné une délégation du collectif le 15 décembre dernier lors de sa rencontre avec Mme Olivia Polski, adjointe de la Ville au Commerce et à l'Artisanat. Selon la députée, il ressort de cet entretien que, s'il déplore toujours l'impact négatif sur le commerce local de l'arrivée d'un nouveau supermarché avenue Gambetta, M. Le Lann semble cependant douter maintenant de la possibilité d'empêcher son installation.

Après l'exposé de l'historique du projet financier, immobilier et commercial du 92-98 avenue Gambetta et de la mobilisation des habitants contre ce projet depuis le mois de juin 2016, la délégation demande à Mme Pau-Langevin son soutien auprès des autorités municipales du 20<sup>e</sup> arrondissement et de la Ville de Paris, pour que celles-ci étudient les propositions alternatives du collectif et participent activement à leur réalisation.

La délégation rappelle à la députée que la Semaest, société d'économie mixte contrôlée par la Ville de Paris, a pour mission d'aménager, rénover et développer économiquement les quartiers de Paris au service de la vitalité urbaine. La Semaest a élaboré le plan d'intervention Paris'Commerces, dont bénéficie le secteur des Hauts de Belleville, et l'ancien rectorat est justement localisé dans ce secteur. La délégation souligne la contradiction entre les objectifs du plan de la Semaest et l'installation d'un supermarché à cette adresse.

Si Mme Pau-Langevin fait valoir que la Semaest dispose de moyens limités, elle s'engage cependant à intervenir auprès de celle-ci.

La députée s'engage également à rencontrer Mme Olivia Polski.

La délégation demande à Madame Pau-Langevin des conseils pour la suite de son action. La députée fait valoir que « le promoteur n'étant pas philanthrope, il convient de proposer des alternatives viables financièrement ».

La délégation remet la liste de ses alternatives en soulignant que si ses propositions économiquement rentables peuvent équilibrer les propositions à but non lucratif, il faut effectivement construire un projet plus élaboré avec l'aide des élus, des délégations municipales et des organismes comme la Semaest. La délégation souligne que les

objectifs de la Semaest sont largement plus ambitieux que la simple préemption de baux commerciaux.

La délégation réaffirme le refus catégorique des habitants de l'installation d'un supermarché alimentaire tel un Carrefour Market, un point non-négociable. Pour Mme Pau-Langevin, « si Carrefour a déjà signé un bail commercial avec le promoteur », ce qui reste à vérifier, « il faut négocier avec Carrefour l'installation d'une grande surface autre qu'alimentaire, magasin de bricolage ou de meubles par exemple ».

Madame Pau-Langevin demande à la délégation de la tenir informée concernant le rendez-vous du 4 mai avec le promoteur et elle-même s'engage à prévenir le collectif des résultats de ses démarches.